



Part en dispositif fax – Montreuil, le 21 mars 2006

Appel de la commission exécutive de la Fédération des Organismes sociaux

La commission exécutive appelle les salariés de tous les organismes, institutions et associations de la protection sociale à être en grève le 28 mars 2006, à participer nombreux aux manifestations unitaires, à agir :

- Contre toutes les formes d'exclusions et de précarité dans l'emploi,
- Pour obtenir le retrait du CPE,
- L'arrêt des regroupements, restructurations, mutualisations générateurs de suppressions d'emplois et de précarité dans tous nos organismes,
- Le remplacement de tous les départs par des embauches en CDI,
- L'augmentation des salaires, la reconnaissance des qualifications.

Après la formidable ampleur de la manifestation du samedi 18 mars, qui a vu descendre dans la rue plus de 1,5 millions de personnes pour obtenir le retrait du CPE et face à l'obstination du gouvernement, les organisations syndicales d'étudiants, de lycéens et de salariés (UNEF, CE, UNL, FIDL, CGT, CFDT, CGC, CFTC, FO, FSU, SOLIDAIRES, UNSA) appellent à amplifier la mobilisation.

L'ensemble des organisations syndicales de salariés soutient la mobilisation du 23 mars des étudiants et lycéens et appellent le 28 mars à une journée d'action interprofessionnelle avec arrêts de travail, grèves et manifestations.

La commission exécutive fédérale, réunie ce jour, rappelle qu'au-delà du CPE c'est toute la question de la précarité qui est posée. La précarité, les bas salaires touchent déjà largement les salariés de nos professions, plus particulièrement les jeunes.

En effet, il est quasiment impossible de trouver à se loger, partir en vacances, bénéficier d'un crédit, tout simplement de vivre décemment en pleine autonomie quand on est en CDD, à temps partiel imposé, intérimaire, rémunéré au SMIC.

Cette bataille, pour le retrait du CPE, est, pour la CGT fondamentale, car elle est au centre de ce que nous dénonçons aujourd'hui : la précarité au travail, source de toutes les précarités dans la société.

L'objectif poursuivi par le gouvernement et le Medef, c'est la casse de toutes les garanties collectives et en premier lieu du Code du travail.

La commission exécutive appelle les syndicats de toutes les professions : Assurance chômage, Institutions de retraite et de prévoyance, Mutualité, Sécurité sociale, Mutualité sociale agricole, régime social des indépendants, Missions locales, Aide à domicile, Régies de quartiers à :

- Exiger le retrait du CPE,
- Soutenir et participer à la mobilisation du 23 mars,
- Décider d'appeler à la grève le 28 mars dans l'unité la plus large,
- Rencontrer l'ensemble des organisations syndicales pour leur proposer des appels unitaires,
- Elargir la mobilisation autour du CPE à l'ensemble des revendications des salariés en particulier aux questions d'emplois, de salaire, de protection sociale,
- Débattre dès à présent, avec les personnels, des actions à mener localement et nationalement pour faire aboutir l'ensemble de leurs revendications.

La fédération

Fédération Nationale des Personnels des Organismes Sociaux CGT

263, rue de Paris – Case 536 - 93515 Montreuil Cedex Téléphone 01 48 18 83 56 – Fax 01 48 59 24 75